



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1410 du 6 août 2012

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Demande d'audience au D.I.T.	3-4
4. Compte-rendu du Comité de suivi « Voies Navigables » du 18 juillet 2012-08-01	5-6
5. Fusion des corps d'ingénieurs : Courrier CGT – FSU à la D.R.H.	7-8
6. Adjointes administratifs :	
- Courrier à la Ministre BATHO	9
- Courrier à la Ministre VALLAUD-BELKACEM	10
7. Courrier unitaire à la Ministre concernant les commissions indemnitaires	11
8. DIR Est : Communiqué sur l'éco-taxe poids lourds	12
9. Compte-rendu du C.C.H.S. du 3 juillet 2012	13-14
10. Compte-rendu de la réunion du 25 juillet sur le projet d'agenda social pour la F.P.	15-16
11. Conférence environnementale : Déclaration de la C.G.T.	17-19
12. Communiqué C.G.T. sur la politique du logement	20
13. Communiqué UGFF suite à la mobilisation en Espagne	21



AGENDA

20 août 2012 :
Bureau UGFF-CGT

22 août 2012 :
Secrétariat fédéral

28 août 2012 :
Groupe d'échanges MEDDE

29 août 2012 :
Secrétariat fédéral

30 août 2012 :
Réunion UGFF sur les DDI

3 septembre 2012 :
Bureau UGFF-CGT

4 septembre 2012 :
Groupe d'échanges MEDDE

4 septembre 2012 :
DRH/CGT sur la déconcentration

5 septembre 2012 :
Commission exécutive fédérale

6 septembre 2012 :
Commission exécutive fédérale



INFOS BREVES



NEGOCIATION MEDICALE IL FAUT CHANGER DE MODE DE REMUNERATION

Intervention CGT sur l'orientation de la négociation médicale concernant les dépassements d'honoraires Conseil de l'UNCAM du 19 juillet 2012.

Le dépassement d'honoraire médical est une question très sensible dans la population. Elle suscite incompréhensions perte d'estime et de confiance face au manque d'éthique de certains médecins perçus comme intéressés avant tout par leur rémunération. Laisser se développer un tel sentiment porterait atteinte à l'ensemble de la profession.

La CGT reste sur son argument de fond : il faut changer de mode de rémunération à l'acte pour aller vers des contrats individuels ou de groupe modélisables en fonction des spécialités et du lieu d'exercice, permettant de gérer à la fois l'installation et une nouvelle hiérarchie dans la rémunération. C'est-à-dire, faire en sorte que les radiologues et les biologistes ne soient plus en haut de l'échelle mais que ce soit les généralistes et les spécialités à forte contrainte horaire, c'est-à-dire assurant des gardes.



LONDRES 2012 POUR DES JEUX OLYMPIQUES HUMAINS ET FRATERNELS !

Vendredi 27 juillet ont débuté les Jeux Olympiques de Londres 2012.

Ce moment de ferveur autour du sport sous toutes ses formes et avec tous les athlètes du monde, ne doit pas masquer la réalité qui les entoure.

Le gigantisme mercantile, qui est devenu la règle, plombe les comptes publics des pays concernés en temps de crise financière pendant que les salariés la subissent de plein fouet. De 4,3 milliards d'euros, prévus au budget initial, il faut maintenant compter 14 milliards dont 9 milliards à la charge de l'Etat Britannique et de la ville de Londres. La Grèce dont nous connaissons la gravité de la situation socio-économique voit sa dette plombée par les conséquences des jeux de 2004 (2 à 3 % de la dette extérieure) pour entretenir à minima des équipements collectifs et sportifs qui sont à l'abandon.

La CGT condamne la marchandisation à outrance d'un événement qui se veut planétaire et porteur de valeurs humanistes.



ESPAGNE LA CGT SOLIDAIRE DES ESPAGNOLS EN LUTTE

Une semaine après les manifestations massives du 19 juillet à l'appel de nos camarades des Commissions Ouvrières (CCOO) et de la UGT et CCOO en lutte contre le nouveau plan de rigueur du gouvernement Rajoy, les commentateurs rivalisent dans l'usage d'adjectifs pour qualifier la situation en Espagne : « perdus », « étrillés », « asphyxiés », « étranglés » les espagnols n'auraient pas d'autre choix que de s'en remettre à l'Europe et d'accepter les sacrifices nécessaires au rétablissement de l'équilibre dans les finances publiques. Sans quoi le pays, déjà soumis à un taux d'emprunt à dix ans qui atteint le record de 7,6 %, subirait à coup sûr le même sort que la Grèce, brocardée depuis plus de trois ans, après avoir été présentée comme un miracle économique.

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Paris le 25 juillet 2012

Ministère de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie
DGITM

M. Saintillan – Directeur des infrastructures de transport
Grande Arche, Paroi Sud
92055 Paris-La-Défense Cedex

Objet : Demande d'audience

Monsieur le Directeur,

Les 27 et 28 juin devaient se tenir à Reims les Ateliers sur la sécurité des agents dans les DIR.

La sécurité des agents dans le domaine routier est un sujet majeur pour les personnels que nous représentons.

La dangerosité, la pénibilité de nos missions, les trop nombreux accidents de services parfois mortels sont au centre de nos préoccupations.

Nous estimions que notre organisation syndicale avait toute sa place dans ces ateliers relatifs à la sécurité.

Nous avons sur ces sujets majeurs une analyse approfondie et des solutions à apporter.

C'est dans ce sens que la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement vous avait demandé de recevoir une délégation le 27 juin à Reims afin de pouvoir présenter nos revendications sur ce sujet particulièrement sensible.

Mais le ministère a fait le choix d'annuler ces Ateliers : quel sens du dialogue social !

Déjà en mai 2011, lors de ces mêmes Ateliers organisée à Nantes, la CGT, lors d'une audience avec vous, avait demandé :

- Création d'emplois dans les DIR.
- Création de Parcs et Ateliers dans les DIR.

- Harmonisation de la signalisation des chantiers sur l'ensemble des réseaux autoroutiers, routiers (RN, RD, RC), ce qui suppose un renforcement des moyens et une coopération entre les différents gestionnaires du réseau routier pour aborder concrètement les questions de la sécurité des personnels et des usagers. Le ministère se place sur une autre logique d'externalisation au privé.
- Harmonisation et clarification des interventions sur accidents entre le ministère, les forces de l'ordre et les SDIS.
- Coordination et coopération entre l'Etat et les Conseils Généraux sur le déneigement et la protection civile.
- Une réforme statutaire pour les personnels.
- Ouverture de négociations sur le régime indemnitaire.
- Réparation de la pénibilité et la dangerosité par l'attribution de la bonification de 25 %.
- Cadrage DIR.

Vous vous étiez engagé à ouvrir des discussions sur tous ces sujets. Plus d'un an après, aucune réunion n'a eu lieu malgré les nombreux accidents de service où l'on déplore malheureusement des morts !

C'est dans ce contexte que le 27 juin dernier la CGT a décidé de maintenir une mobilisation à Reims.

Ce sont environ 250 agents des Directions interdépartementales des routes (DIR) qui ont répondu à l'appel de la Fédération, du SNPTRI, du SNOA et du SNPTAS au rassemblement devant le palais des congrès de Reims le 27 juin.

Une délégation a été reçue par le sous-préfet qui s'est engagé à faire remonter à la ministre les revendications des personnels, notamment :

- Arrêt des privatisations et nationalisation des autoroutes.
- Reconquête des missions exploitation, entretien, travaux et ingénierie.
- Réouverture du cadrage national des DIR.
- Reconnaissance de la pénibilité et bonification de 25% du service actif.
- Amélioration de déroulement de carrière pour l'exploitation.
- Création de Parcs dans les DIR.
- Recrutement d'OPA dans les DIR.
- Des moyens en personnels administratifs et plus de proximité pour les services supports.

En outre, la CGT a rappelé au sous-préfet qu'elle était prête à prendre toute sa place dans les Ateliers du ministère sur la sécurité des agents qui devaient se tenir et que c'est dans ce sens qu'elle avait sollicité une audience.

C'est pourquoi, à nouveau, nous vous sollicitons pour obtenir une audience afin d'échanger sur nos revendications dans l'intérêt des personnels, des services et du service rendu aux usagers.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Signé

Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la FNEE-CGT



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Réunion du comité de suivi « Voies navigables » du 18 juillet 2012

Présents :

Pour l'administration : Christophe Saintillan, Thierry Vatin, Chataigner, Nadège Courseaux,
Pour VNF : Marc Papinutti, Franck Agogue
Préfigurateur de la Direction Centre-Est : Lasphargues
Pour la CGT: Xavier Cools, Maurice Barla, Gilles Callay, Eric Collin, Christophe Hégot, Gérard Thomas.
CFDT et UNSA.

L'ordre du jour avait comme points :

1. La présentation du projet de création de la Direction Centre Est (DIRCE)
2. Le décret et l'arrêté de l'Indemnité Compensatrice Transitoire (ICT)

En introduction, la CGT interpelle la DRH sur deux points ne figurant pas à l'ordre du jour : les logements de services et les droits syndicaux.

Pour le premier point, nous informons la DRH de la volonté de certains services navigation d'anticiper sur le décret portant réforme sur les concessions de logement du 9 mai 2012 (dit « logement de fonction »), et ceci malgré l'engagement pris par l'ancienne ministre de l'Ecologie, Nicole Bricq, sur le moratoire dudit décret jusqu'en 2015.

La CGT demande à la DRH de nous communiquer l'arbitrage interministériel concernant ce point.

La DRH nous informe que le décret « logement de fonction » s'appliquera au 1 septembre 2013 pour l'ensemble des services à l'exception de l'Etablissement Public Administratif (EPA) Voies Navigables de France (VNF) en accord avec France Domaine, reportant son application au 1^{er} janvier 2016.

De plus, VNF et ses services ont été ajoutés au décret ouvrant droit à la prime de restructuration.

Concernant notre deuxième point, la CGT demande l'arbitrage rendu sur la demande de droits syndicaux supplémentaires pour les services aujourd'hui concernés par la réforme des voies navigables (utilisation des véhicules de service, doublement des Assemblées Générales (AG),...).

La DRH accorde des AG exceptionnelles dans le cadre de la réforme sans pour autant l'inscrire dans une circulaire. Aucune opposition ne sera faite lors d'une demande d'une organisation syndicale pour réunir les personnels. Cependant l'utilisation des véhicules de service sont encadrés réglementairement et M. Papinutti s'engage à se rapprocher du service juridique de VNF afin d'étudier les possibilités.

1. Présentation du projet de création de la Direction Centre Est (DIRCE)

Le préfigurateur, M. Lasphargues, présente le projet de création de la Direction Centre Est (DIRCE), regroupant les DDT 21, 58 et 71. Ce service comprendra plus de 1000 km de voies d'eau avec environ 700 agents et 600 ouvrages. Les contraintes liées à la création de ce service sont fortes tant en terme de délais que de moyens humains et financiers. Le plafond d'emploi est de 610 ETP et de 74 vacataires au 1^{er} janvier 2013.

Malgré les discours politiques martelant l'importance de la relance de la voie d'eau comme mode de transport alternatif notamment lors du Grenelle ou de la réforme des voies navigables conduisant à la loi du 24 janvier 2012, la CGT dénonce le manque de moyens face à un enjeu de cette ampleur.

En effet, pour la CGT, il y a obligation de combler l'ensemble des postes vacants (environ 40 aujourd'hui) et de tenir compte des préconisations du préfigurateur quand au calibrage des effectifs.

La CGT met en évidence cette incohérence consistant à créer une direction en amputant pas moins de 8% des effectifs.

La DRH nous rappelle la période particulière dans laquelle nous nous situons et « *qu'il faut se débrouiller* ». De plus, la CGT pointe une difficulté supplémentaire quand au fonctionnement des CT, CHSCT et CAP, entre autres, existant dans les 3 DDT qui demain ne seront plus qu'une au sein de la Direction Centre Est. La CGT interpelle également VNF pour connaître sa politique sur l'entretien des véhicules aujourd'hui réalisé par le parc du département.

La DRH répond que des experts pourront être nommés au CT de l'EPA VNF pour ce service en particulier.

M. Papinutti pointe la nécessité de tenir rapidement des élections au sein de l'EPA VNF pour éviter un fonctionnement sur une période transitoire prévue par la loi qui semble difficile à exécuter. Il souhaite présenter en septembre un calendrier à rebours pour la tenue d'élections en début d'année 2013. Il annonce également que VNF reprendra en totalité la flotte de véhicule existante et que VNF est en recherche de locaux propre à ses services pour éviter ainsi une quelconque imbrication avec autrui.

M. Saintillan précise que des moyens, aujourd'hui, restent en attente d'arbitrages budgétaires.

Pour la CGT, si toutes les réponses ne sont pas apportées à ces problèmes pointés, le blocage du processus de pré-positionnement de la DIRCE n'est pas à exclure.

2. Décret et arrêté de l'Indemnité Compensatrice Transitoire (ICT)

La DRH nous fait une présentation du décret et de l'arrêté créant l'ICT. La rédaction du décret et de l'arrêté est une copie de l'indemnité compensatoire exceptionnelle (ICE) ou de l'indemnité différentielle exceptionnelle (IDE) utilisées précédemment dans le cadre de la loi du 13 août 2004 lors du transfert des routes nationales aux conseils généraux.

La CGT demande que soit ajoutée les personnels non titulaires dans l'item « public concerné », leur ouvrant ainsi le droit à l'ICT.

La DRH n'y voit pas d'opposition et propose de reprendre la rédaction en supprimant la mention «les fonctionnaires et les ouvriers des parcs et ateliers » par « les agents ».

De ce fait, l'ensemble des personnels des services actuels (fonctionnaire, OPA et PNT,..) affectés à l'EPA VNF sont éligibles à l'ICT.

Un calendrier est établi pour les prochains comités de suivi :

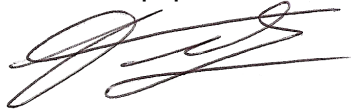
- Le 5 septembre 2012 : Information sur les arbitrages budgétaires encours
Point sur le pré-positionnement
Accord cadre-emploi
- Le 19 septembre 2012 : Les différents décrets restant à valider
- Le 3 octobre 2012 : Domaine sociale (Médecins et assistantes sociales, etc...)

Nous vous confirmons donc notre préoccupation de voir ce travail se poursuivre avec les organisations syndicales représentatives au CT Ministériel du MEDDE et du MELT, pour ce qui nous concerne.

Trois groupes de travail « associant maisons d'emplois et organisations syndicales » sont également évoqués dans la lettre de mission de Monsieur Raulin. Elles nous paraissent devoir relever de la même problématique. Nous attendons de votre part d'autres informations à ce sujet. Conformément à la volonté exprimée massivement par les ingénieurs le 9 février, par nos organisations syndicales et par l'intersyndicale ces derniers jours, le refus massif par les ingénieurs du projet de fusion et la nécessité de reprendre les discussions sans a-priori sont selon nous incontournables.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre considération distinguée

Pour les syndicats FSU
du MEDDE
le secrétaire général du
SUP-Equip'-FSU



Hervé Vullion

Pour l'Organisation des
Ingénieurs, Cadres et
Techniciens de la Fédération
de l'Équipement-
Environnement CGT



Pierre THOMAS

OFICT-CGT Equipement-Environnement 263 rue de Paris case 543 93515 Montreuil
mail : ofict.equipement@cgt.fr

Permanence FSU - DRIEA - 21, rue Miollis – 75015 Paris
fsu-meddtl@fsu.fr



La Défense,
Le 11 juillet 2012

Madame Delphine BATHO
Ministre de l'Écologie, du Développement Durable
et de l'Énergie

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 - Paris

Madame la Ministre,

Par courrier du 11 juin dernier, nos trois organisations syndicales ont demandé une audience à votre prédécesseur pour le 20 juin, veille de la CAP nationale des adjoints administratifs, afin de lui exposer la situation des agents de ce corps dans notre Ministère, ainsi que leurs revendications.

Après nous avoir renvoyé dans un premier temps vers la-dite CAP du 21 juin, où l'on devait annoncer de « bonnes nouvelles » aux représentants du personnel, Monsieur Ronald DAVIES, adjoint à la DRH, a été mandaté par votre cabinet pour recevoir les représentants à la CAP, préalablement à celle-ci.

A l'issue de ces échanges qui ont duré près de deux heures, nous constatons que l'incompréhension demeure sur l'objet de notre démarche, qui porte sur une vision d'ensemble de la catégorie C administrative, le 8^{ème} échelon ne constituant qu'un des éléments du dossier.

Nous profitons également de ce courrier pour vous exprimer notre profond désaccord sur l'accès contingenté au 8^{ème} échelon réservé aux adjoints administratifs, aux dessinateurs et aux syndic de gens de mer.

En conséquence, nous réitérons notre demande d'audience dans un délai rapproché, ce qui concrétiserait, d'une part, la volonté affichée du Président de la République de porter une attention particulière aux agents de la catégorie C, et d'autre part, les propos tenus par Madame BRICQ lors de sa prise de contact avec les organisations syndicales du ministère le 29 mai dernier « les catégories C les plus malmenées et sur lesquelles je serai particulièrement attentive ».

En souhaitant que ce courrier retienne toute votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération respectueuse.

Pour l'UFETAM-CFDT

Hubert LEBRETON

Pour la FNEE-CGT

Jean Marie RECH

Pour le SN PTELULEM-FO

Sylvie CALVO



La Défense,
Le 11 juillet 2012

à Madame Vallaud-Belkacem
Ministre des Droits des Femmes

35 rue Saint-Dominique
75700 - Paris SP 07

Objet : Accès au 8^{ème} échelon, dit « spécial »
Références : Décret 2011-1445 du 3 novembre 2011

PJ : Courrier intersyndical

Madame la Ministre,

Vous trouverez ci-joint une copie du courrier intersyndical adressé à Mesdames les Ministres de la Fonction Publique et de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie sur l'accès au 8^{ème} échelon pour les catégories C administratives.

Nous attirons votre attention sur le caractère discriminatoire des conditions d'accès à cet échelon pour les raisons suivantes :

- dans notre ministère, cet échelon est acquis actuellement au bout de 4 ans, de manière linéaire et statutaire pour les corps de catégorie C d'exploitation, les adjoints techniques et les experts techniques à l'échelle 6 (corps à très forte prédominance masculine) et comptant 4 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon ;
- pour les adjoints administratifs, les syndics des gens de mer et les adjoints techniques de l'Environnement (corps composé à 85% de personnels féminins sur 11000 C administratifs), ce 8^{ème} échelon est acquis à partir de 3 ans dans le 7^{ème} échelon de manière contingentée, sur proposition du chef de service et passage en CAP nationale, sans pour autant pouvoir y prétendre après 4 ans d'ancienneté dans 7^{ème} échelon.

Nous vous demandons, en votre qualité de Ministre des Droits des Femmes, d'intervenir sur ce dossier auprès de Mesdames les Ministres de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Environnement, du Logement ainsi que de Madame la Ministre de la Fonction Publique, l'ensemble des ministères étant impactés par ce décret qui ne fait qu'accentuer les inégalités hommes/femmes.

Certains de l'intérêt que vous porterez à ce dossier, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération respectueuse.

Pour l' UFETAM-CFDT

Hubert LEBRETON

Pour la FNEE-CGT

Jean Marie RECH

Pour le SN PTELULEM-FO

Sylvie CALVO



Paris, le 16 juillet 2012

Madame la Ministre de l'Ecologie,
du Développement Durable et de l'Energie
Hôtel de Roquelaure - 246, bd St Germain
75007 PARIS

Après les discussions autour de votre projet de note de gestion relative aux modalités d'établissement des dotations indemnitaires individuelles, le 29 juin 2012, nous tenons à vous confirmer nos analyses et principales exigences.

Tout d'abord, nous vous rappelons la loi du 5 juillet 2010 et les textes pris pour son application (décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat), qui indiquent les conditions de la mesure de la représentativité des organisations syndicales sur la seule base des élections aux comités techniques.

Ainsi, une organisation est considérée comme représentative dès lors qu'elle dispose au moins d'un siège au comité ministériel ou d'un siège au comité de proximité. Par ailleurs, comme nous vous l'avons dit, les éléments de discussions sur les régimes indemnitaires sont bien de la compétence des seuls comités techniques (cf. article 34, 5° du décret 2011-184 du 15 février 2011 et notamment l'alinéa 5 : "Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;").

Les commissions administratives paritaires (CAP, CCP ou CC et CAD), instances essentielles du dialogue social en matière de gestion des corps, sont en la matière les seules instances devant laquelle l'agent concerné peut exercer l'un de ses droits de recours.

Aussi, si nous plaçons les commissions indemnitaires comme une possible amélioration des conditions d'exercice du dialogue social autour de la fixation des parts individuelles, nous ne pouvons pas accepter que la désignation et la participation de nos représentants soit conditionnées à une présence en CAP nationale ou locale pour les corps concernés.

En outre, nous contestons le terme d'« information » car pour nous il s'agit bien d'une consultation sur laquelle il doit y avoir débat afin de permettre toutes les corrections possibles de coefficients injustifiés et en dehors des recommandations. Les chefs de service doivent clairement s'expliquer sur leurs grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents. La façon de décliner et d'apprécier la mise en œuvre des recommandations nationales justifie un peu plus que de l'information !

Enfin, sur la question des recours, nous pensons utile de préciser que le recours au tribunal administratif est également ouvert à l'agent désireux de faire valoir ses droits.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération respectueuse.

Pour l'UFETAM CFDT
Le secrétaire général
SIGNE
Hubert Lebreton

Pour la FSU
Le secrétaire général du SUP-Equip'-FSU
SIGNE
Hervé Vullion

Pour la FNEE CGT
Le secrétaire général
SIGNE
Jean-Marie Rech

Pour l'UNSA
Le secrétaire général adjoint
SIGNE
Jean-Michel Bailly

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cinq ans après les décisions du Grenelle sur l'environnement et quelques jours avant l'élection présidentielle le gouvernement a enfin décidé la création de l'éco-taxe poids lourds sur l'ensemble des réseaux routiers nationaux et départementaux. La CGT DIR EST réagit vivement sur les conditions dans lesquelles sera mise en œuvre cette mesure.

L'objectif de cette nouvelle taxe n'est pas contestable sur le fond, l'action des poids lourds étant responsable de la dégradation des chaussées. Par contre les conditions de sa mise en place par l'ancien gouvernement Fillon est tout à fait originale : utiliser un consortium privé pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat.

En effet, le consortium écomouv ' du groupe « Autostrade per l'italia » sera chargé de récolter cette taxe nationale française (par décision discrète du 18 janvier 2011 – source site écomouv ' <http://www.ecomouv.com> -. Plus récemment un communiqué de presse écomouv ' du 29 mars 2012 précisait également que cette éco-taxe serait gérée via son centre d'exploitation privé localisé sur l'ancienne BA128 de Metz – Frescaty à compter du 1er janvier 2013.

Habituellement, c'est l'Etat qui est chargé de la collecte des taxes, ses services étant seuls compétents pour établir et liquider les taxes par souci de simplification et de sécurisation des circuits administratifs (comme cela a d'ailleurs encore été confirmé en déc. 2010 lors de la réforme de la fiscalité de l'aménagement et le remplacement de la TLE).

C'est donc une nouvelle mesure de privatisation qui a été décrétée par François Fillon et son gouvernement (décret du 4 mai 2012 - entre les 2 tours de l'élection présidentielle -).

La CGT transports avait déjà dénoncé les attermoissements, les dérives et manœuvres du gouvernement en 2010 sur la question de la taxe poids lourds. (cf. extrait de son journal de mai 2010 ci-joint)

Aujourd'hui la Révision Générale des Politiques Publiques disparaît (?) mais son cortège de suppressions d'emplois et services publics perdure.

En décidant de faire recouvrir par ce consortium la taxe poids lourds, le gouvernement a choisi l'option du tout privé. Et ce dans le droit fil d'une politique visant à la privatisation complète du réseau routier et autoroutier de l'Etat - le scandale de la privatisation totale des autoroutes concédées en atteste -.

Il faut savoir que sur le milliard d'euros de produit de cette taxe escompté, ce prestataire en ponctionnera un tiers pour se rémunérer !

Le Gouvernement issu des élections de mai 2012 doit revenir sur cette décision.

à Nancy, le 16 juillet 2012

référence : Décret 2011-910 du 27 juillet 2011 Décret 2012-670 du 4 mai 2012
pièce jointe : extrait du journal CGT Transports de mai 2010 (pages 6 et 7)

CONTACT : U.F. CGT DIR -Est - Jean-Marie PADOVAN – Siège de la DIR-Est à Nancy
03 83 50 97 84 - 06 19 18 09 18

Désignation du secrétaire du CHSCTM :

Après le vote de la note d'accompagnement définissant les missions du secrétaire (Pour : CGT , UNSA , CFDT, Abstention : FO) , a lieu la désignation du secrétaire du CHSCTM .

La CGT présente un candidat : Kaci Vanderriele.

Les autres OS ne présentent pas de candidat .

A la demande de FO , le vote a lieu à bulletin secret .

Résultat du vote : , Pour : 5, Abstentions : 2

Kaci Vanderriele , de la CGT , est donc élu secrétaire du CHSCT- M !

Note d'information aux services sur la mise en place des secrétaires de CHSCT :

Après discussion sur la note (droits à la formation , maintien des revenus , ...) le ministère va diffuser cette note détaillant les missions et moyens des secrétaires de CHSCT ; un point sera fait en fin d'année pour d'éventuelles modifications .

Questions diverses :

La CGT interpelle le SG sur plusieurs questions diverses :

1. Malgré le moratoire décidé le 29 mai par la Ministre (Nicole BRICK) dans l'attente du décision inter ministérielle sur l'application du décret sur les logements de fonctions , une note du SG est parue le 14 juin sur son application !

Le SG répond qu'il est conscient du moratoire mais toujours en attente de l'arbitrage interministériel. En tout état de cause le décret initial s'applique tant que l'arbitrage interministériel n'est pas rendu !

2. Encore des accidents de FLR ! À quand la diffusion aux services des recommandations du CCHS sur ce sujet et d'autres (travail isolé , ...) ? La CGT demande qu'une note interdise de toute urgence de décrocher les FLR !

3. La CGT demande au Ministère de réagir en urgence et fermement face à la situation d'un agent « suicidaire », sanctionné arbitrairement par son chef de service souhaitant créer « un électrochoc » !

La CGT condamne ce comportement irresponsable et inacceptable !

Réponse : la DRH s'est personnellement saisie du dossier ...

Pour conclure , la CGT demande le démarrage au plus tôt des groupes de travail du CHSCT- M ; les résultats de leurs travaux doivent permettre une amélioration des conditions de travail des personnels par la diffusion de notes et recommandations .

C'est un des objectifs que nous devons atteindre au travers des CHSCT .

Les représentants du personnel CGT et FSU au CHSCT M .

Entrevue ministère de la Fonction Publique sur le projet de calendrier social pour la Fonction publique compte rendu – 25 juillet 2012 -

Délégation CGT : Jean-Marc Canon, Philippe Crépel, Claude Michel et Baptiste Talbot,
Délégation du cabinet : Nathalie Colin (Directrice adjointe), Xavier Lacoste (Conseiller social) et Harold Huwart (Conseiller Fonction publique).

Cette rencontre bi-latérale, à la demande de nos interlocuteurs, avait pour objet de préparer concrètement l'agenda social de la Fonction Publique (FP).
Notre démarche revendicative étant connue (le dossier avec les 29 fiches ayant déjà été remis), nous avons surtout insisté sur les éclaircissements et précisions qui nous sont indispensables.

Les principaux éléments qui en ressortent

En terme de méthode le ministère veut démarrer rapidement l'agenda tout en se donnant du temps pour avoir des dossiers préparatifs aux réunions. Le rythme pourrait être d'une réunion par semaine.

En dehors de ce calendrier, **très rapidement début septembre**, le décret d'application des lois sur la réorientation professionnelle dans la FP Etat sera abrogé. Cela n'obère en rien que ce sont des supports législatifs qu'il faut abroger pour les 3 versants, ce dont nous n'avons pas confirmation pour la FP Territoriale et FP Etat, car il demeure au minimum le problème de l'intérim.

Convocation rapide du comité de suivi de la loi non titulaire dont le gouvernement veut une « *application pleine et entière* », la circulaire sur les non titulaires vient d'être signée. Sur ce point, nous avons clairement affirmé qu'il y avait des urgences à contraindre les employeurs publics à rentrer dans les clous de la déprécarisation.

Le calendrier envisagé à ce jour :

4 septembre après midi : annonce de l'agenda par la ministre au cours d'une réunion plénière

Instances de septembre dans la FP :

5 septembre CSFPT
12 septembre CSFPE.
20 septembre CSFPH
pas de date pour le CCFP

Deuxième quinzaine de septembre - lancement de la concertation sur les risques psychosociaux et sur la santé au travail, avec peut être l'appellation de la « qualité de vie au travail » (pour information, la discussion pour le secteur privé est lancé le 21 septembre avec les Organisations Syndicales, le MEDEF et le gouvernement).

Un bilan sera également fait de l'accord « *Santé au travail* » de novembre 2009.

Première quinzaine d'octobre - lancement de la négociation sur l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique. Le gouvernement envisage un protocole d'accord d'ici à la fin d'année.

Octobre - lancement de la concertation avec l'ensemble des acteurs représentants du personnel et des « employeurs » sur les travaux devant toucher la réforme de l'État :
« *Le bilan de la RGPP, les orientations destinées à rendre l'action publique plus efficace et plus lisible et pour en évaluer les effets. Dans ce cadre, seront également discutés les travaux à engager sur les missions des services publics, leur l'organisation territoriale (accessibilité,*

égalité entre les territoires, déconcentration, adéquation des effectifs et des qualifications aux missions du service public) et les perspectives d'une nouvelle étape de décentralisation. »
Le bilan de la RGPP devrait être rendu au gouvernement le 25 septembre 2012.

Octobre/novembre - bilan sur politique de rémunérations, carrière et formation sur 5 à 6 réunions afin de voir s'il est possible d'aller vers un accord de méthode qui pourrait se discuter au **premier trimestre 2013**. Cela pour un processus s'étalant sur différentes années.

Octobre - démarrage de discussions sur les droits syndicaux et sur les évolutions du dialogue social. Deux sujets seront abordés : les moyens syndicaux et régler les problèmes créés par des textes pris sous l'ère Sauvadet. Par ailleurs, « *La prise en compte de l'exercice des fonctions syndicales dans les parcours professionnels s'ouvrira dès le premier semestre 2013.* ».

Début 2013 - « *pour mieux répondre aux enjeux de la diversité, du handicap* » « *mais aussi de la gestion des âges, qu'il s'agisse de favoriser l'accès des jeunes peu qualifiés à la fonction publique ou d'accompagner l'allongement des carrières professionnelles par une meilleure prise en compte des besoins des seniors.* » Sur ces sujets, les réflexions semblent encore en cours, tant sur la méthode que sur le calendrier.

Concernant le triptyque RÉMUNÉRATIONS - CARRIÈRE – FORMATION, le ministère semble encore en cours de réflexion et des sujets qu'il voudrait y traiter. Nous sentons que la contrainte budgétaire pèse fortement sur ces thématiques. Pour notre part, nous avons insisté pour que les problématiques soient bien sérieuses ainsi que les lieux adéquats de négociation. Nous avons redit qu'il fallait faire la part entre mesures urgentes et celles de moyen terme. Nous avons remis en avant la nécessité d'augmenter la valeur du point et d'abroger le jour de carence.

S'agissant des enjeux spécifiques des retraites de la Fonction publique (pénibilité, minimum garanti, RAFP...), il nous a été confirmé qu'ils seront traités dans le cadre de la négociation interprofessionnelle.

Nous avons précisé que nous avons besoin de connaître au plus vite (et, au plus tard, avant la fin de l'année) la prochaine date des élections dans la Fonction Publique, tout en rappelant que les mandats dépasseront 6 ans pour les élus de la FPT à la fin de l'année 2014.

Une prochaine réunion de calage est prévue le lundi 3 septembre.



Conférence environnementale – réunion préliminaire du 18 juillet 2012

Déclaration de la CGT

La CGT place le concept de développement humain durable au cœur de son projet syndical, pour transformer la société actuelle, dont le mode de gestion, fondé sur l'exploitation des hommes et de la nature, est à l'origine de la grave crise économique, sociale et environnementale que nous vivons.

Nous sommes convaincus qu'il faut pour préserver la planète, un nouveau type de développement, fondé sur une répartition des richesses produites assurant la justice sociale et le bien-être de tous, une revalorisation du travail qui lui assigne de nouvelles finalités pour la réponse aux besoins sociaux et la préservation de la nature et de l'environnement, fondé enfin sur des droits sociaux et une démocratie sociale toujours plus développés.

Nous partageons pour cette conférence environnementale, une démarche visant à définir des voies vers un modèle de croissance et de développement vertueux au plan social, économique et écologique, dans la mesure où elle se révèle cohérente avec la conférence sociale et une prochaine conférence sur l'industrie, et la CGT entend y contribuer par ses propositions.

Il faut cependant engager ce débat en s'appuyant sur les avancées du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de la mer, tout en identifiant leurs limites. La mise en œuvre de nombre de leurs recommandations, a buté sur les choix budgétaires et fiscaux conduisant à la réduction des ressources publiques, sur une action publique amputée d'une partie de ses moyens par la révision des politiques publiques, sur l'absence de politique industrielle auxquelles il faut ajouter celle du développement de la formation des salariés.

Elle a également achoppé du fait du tri sélectif opéré sur les engagements négociés, dans la mesure où ceux qui avaient un contenu transformateur ont été expurgés des outils législatifs. Nous considérons que la conférence environnementale doit aborder ces enjeux, faute de quoi le risque est d'aboutir à de nouveaux échecs.

La réponse aux enjeux environnementaux ne peut se concevoir sans une approche transverse englobant les choix industriels, les politiques publiques qui

doivent les orienter et les accompagner, notamment en matière de formation, les financements associés, et les droits sociaux des salariés. C'est le cas par exemple pour la filière du bâtiment, dont les problèmes structurels d'adaptation aux enjeux environnementaux se doublent de questions de fond concernant le statut des salariés (bas salaires, conditions de travail dégradées, précarité et travail illégal) qui concourent à un déficit de formation et de qualification.

C'est également le cas des énergies renouvelables ou de l'automobile où les incitations financières n'ont pas été suffisamment couplées à une politique de développement d'une filière industrielle pérenne basée sur l'innovation, le développement des capacités de production nationales et l'anticipation de la formation des salariés. Des filières industrielles de déconstruction navale, d'éco-conception et éco-matériaux, pour le traitement des produits usagés pourraient être développées sur notre territoire.

Enfin, cette réponse appelle, selon nous, un état assumant ses fonctions de stratège et d'aménageur, en coopération avec les territoires, et une intervention publique renforcée, dans le domaine de la planification, de l'expertise, de la régulation et de production de normes, du contrôle, mais aussi, puisque l'intérêt général est en jeu, pour la maîtrise publique d'activités essentielles dans le cadre de services publics : transports collectifs, énergie, habitat, gestion de l'eau, etc.

Le contenu des différentes tables rondes doit donc permettre d'aborder ces questions. Nous sommes globalement d'accord sur l'architecture proposée mais nous souhaitons insister sur quelques points :

En matière de transition énergétique, nous considérons que le débat ne doit pas être limité à la question du mix énergétique, mais qu'il doit également traiter de la question essentielle de l'accroissement de l'efficacité énergétique, et la réduction des consommations et des émissions, en particulier dans le transport, en visant la mise en œuvre effective des objectifs du Grenelle par une alternative au transport routier et une organisation multimodale .

Pour le moins, le plan fret, en matière de fret ferroviaire, était contraire à ces objectifs. Le CNDDGE a d'ailleurs établi qu'il était Grenelle-incompatible. Le schéma national de transport péniblement élaboré doit absolument se concrétiser en priorisant l'engagement du Grenelle sur la modernisation et la régénération du réseau existant.

Concernant la biodiversité, il nous paraît que ce thème doit être compris dans une vision large englobant la gestion durable et la préservation des biens publics naturels essentiels qui font partie du patrimoine de la nation ou de l'humanité toute entière : la forêt et les espaces naturels, la biodiversité, l'air, l'eau, la mer.

L'impact des modes de production agricole sur ces différents éléments ne peut être laissé de côté.

L'orientation vers des modes de production durables ne peut reposer que sur la fiscalité écologique, d'autant que l'efficacité de ces dispositifs est souvent discutable et que ceux-ci comportent le risque d'aggraver la situation des familles les moins favorisées. Celle-ci doit s'inscrire dans une réforme d'ensemble de la fiscalité pour un système plus juste contribuant à la réduction des inégalités sociales.

Pour la CGT, le développement des politiques environnementales passe également par la réorientation, avec l'intervention d'un pôle financier public, des ressources des institutions financières et des banques vers des objectifs de développement durable : rénovation de l'habitat, infrastructures, projets industriels identifiés comme tels, recherche et innovation, qui peuvent être une source importante de croissance et d'emplois, et par la recherche de nouvelles ressources dont la taxe sur les transactions financières.

Nous prenons acte avec satisfaction de la table ronde sur les impacts de l'environnement sur la santé avec des attentes fortes en la matière sur la réglementation en matière de l'usage des substances nocives, la prévention des risques industriels, chimiques et technologiques, la reconnaissance des maladies professionnelles.

Enfin, les questions de gouvernance doivent inclure les sujets liés à la responsabilité sociale des entreprises, sur lesquelles un recul a été enregistré avec le récent décret, et celle des droits d'intervention des salariés : Ce sont eux qui sont souvent les premiers à dénoncer les manquements à la sécurité ou l'utilisation de produits nocifs. Or des propositions formulées et actées lors du Grenelle n'ont toujours pas été concrétisées dans les faits : protection des salariés lanceurs d'alerte, élargissement des prérogatives des institutions représentatives du personnel, consultation sur le rapport RSE.

Nous attirons enfin l'attention sur la nécessaire mise en cohérence de la conférence avec les chantiers ouverts par Rio, en particulier concernant les questions sociales et les mandats confiés à l'OIT.



Favoriser le logement accessible et adapté : la CGT invite le gouvernement à ne pas se tromper de politique

La CGT a pris connaissance avec intérêt de la feuille de route de la ministre du Logement : gel des loyers pour 41 agglomérations à compter du 1^{er} août, augmentation du plafond du livret A qui finance en grande partie la production de logements sociaux, retour des aides à la pierre pour faire baisser le coût de la construction, volonté de construire 500 000 logements dont 150 000 sociaux pour résorber la pénurie, sont des premiers pas qui demandent nécessairement des prolongements.

Pour autant, la CGT met en garde le gouvernement s'il venait à donner suite aux annonces faites ici et là, par voie de presse, quant à une ponction supplémentaire des ressources du 1 % logement. Ce prélèvement financier de 1,8 milliard d'euros conduirait de facto à la fiscalisation par l'État de la participation des entreprises à l'effort de construction (PEEC), véritable cotisation, et à priver ainsi des centaines de milliers de salariés d'accès au logement, d'aide à la mobilité professionnelle, d'accession sociale à la propriété.

Cette fiscalisation ne serait que l'aggravation des mesures prises par le précédent gouvernement et la poursuite du désengagement financier de l'État. Elle irait à l'encontre de l'intérêt des salariés, des jeunes, des retraités pour faire face à la crise aiguë du logement et au logement cher qu'ils subissent de plein fouet. La CGT revendique un retour à une politique contractuelle,

associant l'ensemble des intervenants sur un territoire à partir des besoins des bassins d'emplois.

La CGT rappelle qu'il existe un lien très fort entre le logement et l'emploi. Selon les statistiques du Credoc plus de 500 000 emplois n'ont pu être pourvus en raison des difficultés pour les futurs salariés à se loger. À l'inverse, favoriser la construction, c'est investir dans des centaines de milliers d'emplois de bâtisseurs qualifiés, notamment pour répondre au défi énergétique et à la réhabilitation des bâtiments.

À ce titre le « 1 % logement » est un acteur incontournable de toute politique du logement à laquelle il contribue grandement, ne serait-ce que par les prêts aux bailleurs sociaux, son soutien à la politique de la ville. Les organisations syndicales ont ainsi toute légitimité à être entendues préalablement à la future loi-cadre sur le logement promise pour le 1^{er} trimestre 2013. La tenue d'une conférence ou d'une concertation s'impose.

La démocratie sociale, la cohérence et la complémentarité des interventions de l'ensemble des acteurs sont au cœur de la réussite de toute politique pour garantir le droit au logement pour tous et le mieux vivre ensemble. Pour ce faire, la CGT demande au gouvernement de revoir la méthode et le projet pour se donner les moyens d'une vraie politique de logement.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 48 18 80 00

Montreuil, 20 juillet 2012 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

Esto es un atraco ! Ceci est un hold-up !

Tel est le cri, entre autres, de nos camarades espagnols de la Fonction publique. Depuis l'annonce du nouveau plan de rigueur budgétaire par le gouvernement espagnol, des manifestations, organisées ou plus spontanées, fleurissent un peu partout dans les villes ibériques. **Hier soir encore, à l'appel des organisations syndicales, ils étaient des centaines de milliers à la Puerta del Sol, ils étaient des centaines de milliers partout en Espagne à exprimer leur indignation, leur colère et leur refus face à ce nouveau « plan social » qui leur est imposé pour ramener la dette espagnole à 3% du PIB en 2014 en échange d'une aide européenne aux ... banques espagnoles !**

Encore une fois, ce sont les fonctionnaires et les chômeurs qui sont la cible du plan draconien de rigueur budgétaire. Le harcèlement gouvernemental et européen à l'encontre des salariés espagnols, déjà soumis à de lourds sacrifices, est inacceptable. **Point de mesures drastiques similaires à l'encontre des banques, des actionnaires et des privilégiés.**

Avec nos camarades espagnols nous savons que ces mesures ne vont pas relancer la consommation et l'économie. Bien au contraire ! Cet énième plan de rigueur va entraîner de nouvelles destructions d'emplois dans une Espagne déjà touchée gravement par la crise, dans laquelle le taux de chômage atteint déjà les 25%.

L'UGFF- CGT, solidaire des travailleurs de la fonction publique, des salariés et chômeurs espagnols, s'allie à eux pour dénoncer les plans de rigueurs draconiens imposés par les gouvernements et l'Europe dont le but est entre autres, d'accorder de plus en plus de bénéfices aux banques et de dividendes aux actionnaires au détriment de l'emploi dans le privé ou le public !

Ces décisions injustes et contre productives sont générées par l'exigence Européenne d'obtenir l'équilibre budgétaire par réductions des dépenses publiques et non par augmentation de l'activité productive et des impôts sur la fortune et le capital. Au dernier sommet Européen, les 27 chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres de l'UE ont validé le Traité pour la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance(TSCG) qui résume, pourtant à lui seul, le déni de démocratie à la mode dans les cercles financiers et gouvernementaux.

Avec les camarades salariés espagnols, chômeurs et fonctionnaires, l'UGFF CGT estime que la situation est inacceptable.

Résistons solidairement ! Les banques, l'Europe et les gouvernements n'ont pas à nous imposer quoi que ce soit. Les services publics ne sont pas des gouffres financiers. Ils sont les remparts de la démocratie.

L'UGFF-CGT apporte son soutien total et absolu, sa solidarité entière aux camarades espagnols en lutte, qu'ils soient fonctionnaires, salariés du privé ou chômeurs !

Montreuil, le 20 juillet 2012